



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION N° 49/2021/CACL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU BUDGET UNIQUE ANNEXE EAU POTABLE (M49) DE LA CACL - EXERCICE 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 30
Nombre de Procuracy : 9
Date de convocation : Jeudi 1^{er} Avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39
Vote :
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFU, Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI, Seedna DELAR (visioconférence), Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Farah KHAN, Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visioconférence), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA et Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Ruth BIDIOU-CEPRIKA → **Procuracy** à Chester LEONCE, Albanie CIPPE → **Procuracy** à Anne-Michèle ROBINSON, Eugène EPAILLY → **Procuracy** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Serge FELIX → **Procuracy** à Liser CLIFFORD, Chester LEONCE, Nestor GOVINDIN, Sandrine JACQUES → **Procuracy** à Serge SMOCK, Elaine JEAN → **Procuracy** à Teed GASPARD, Claude PLENET → **Procuracy** à Yolande MILZINK-CINCINAT, Marie-Laure PHINERA-HORTH → **Procuracy** à Sandra TROCHIMARA, Hélène SERVIUS → **Procuracy** à Thierry ELIBOX et Eliodore TORVIC → **Procuracy** à Corinne SIGER

ÉTAIENT ABSENTS : Dominique BERTONI, Jean-Victor CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210409-49-AP-2021-CACL-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

1

Exposé des motifs

Le Budget Unique annexe Eau Potable (M49) 2021 de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable M49 et il a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de décrire des opérations nouvelles.

Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des dépenses et des recettes nouvelles.

La reprise des résultats se traduit par :

L'inscription des lignes budgétaires suivantes, quel que soit le mode de vote retenu :

- 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- 002 "résultats de fonctionnement reporté"

Le projet de Budget Unique annexe Eau Potable (M49) 2021, soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, a été arrêté à **32 785 842,52 €** en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

Le projet de Budget Unique annexe Eau Potable (M49) 2021 soumis au vote du Conseil Communautaire est présenté conformément à l'état comptable réglementaire, d'autre part.

Vu les articles L.5211-1, L.5211-36, L.2311-1 et suivants et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au Budget Eau Potable M49;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 02/2021/CACL du 14 février 2021 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2021, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

Vu la Délibération N° 28/2021/CACL du 09 avril 2021 approuvant le Compte de Gestion du budget annexe Eau Potable M49 de l'exercice 2020 ;

Vu la Délibération N° 33/2021/CACL 09 avril 2021 portant vote du Compte Administratif du budget annexe Eau Potable M49 de l'exercice 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du mardi 6 avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 6 avril 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 49/2021/CACL** relatif à l'approbation du Budget Unique annexe Eau Potable (M49) de la CACL - Exercice 2021.

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210409-49-AP-2021-CACL-DE Date de télétransmission : 16/04/2021 Date de réception préfecture : 16/04/2021	2
--	---

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 49/2021/CACL** relatif à l'approbation du Budget Unique annexe Eau Potable (M49) de la CACL - Exercice 2021.

APPROUVE le Budget Unique annexe Eau Potable (M49) de la CACL exercice 2021, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **32 785 842,52€** et conformément au tableau ci-dessous :

chapitre	intitule du chapitre	BP 2020	BP 2021
dépenses de la section fonctionnement			
011	Charges à caractères général	260 000.00	216 228.00
012	Charges de personnel	200 000.00	311 799.00
65	Charges diverses de la gestion courante	-	1 000.00
66	charges financières	330 000.00	288 108.06
67	Charges exceptionnelles		1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	2 866 000.00	6 414 288.04
042	Opérations de transferts entre sections	1 497 697.00	1 692 438.32
002	Déficit reporté		
		5 153 697.00	8 924 861.42
recettes de la section fonctionnement			
013	Atténuation de charges		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 497 697.00	807 844.24
70	Produit des services du domaine	3 656 000.00	3 480 000.04
002	Excédent de fonctionnement reporte		4 637 017.14
		5 153 697.00	8 924 861.42

chapitre	intitule du chapitre	BP 2020	BP 2021
dépenses de la section investissement			
001	Déficit d'investissement reporté	-	
13	Subventions d'investissement		
16	Remboursement d'emprunts	730 000.00	736 847.81
23	Total dépenses d'équipement	5 495 614.00	22 216 289.00
26	Participations et créances rattachées à des participations		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 497 697.00	807 844.24
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		100 000.00
Total dépenses		7 723 311.00	23 860 981.05

recettes de la section investissement			
002	Excédent d'investissement reporté		10 650 605.67
10	Dotations, fonds, divers et réserves		790 000.00
1 068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
13	Subventions d'investissements	3 359 614.00	3 713 649.07
16	Emprunts		
021	Virement de la section fonctionnement	2 866 000.00	6 414 288.04
23	Immobilisations en cours		500 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 497 697.00	1 692 438.32
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		100 000.00
Total recettes		7 723 311.00	23 860 981.10

AUTORISE le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement des opérations et programmes et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au Budget Unique annexe Eau Potable (M49) pour l'exercice 2021 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

AUTORISE le Président à engager les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et les études se rapportant aux opérations inscrites au Budget Unique annexe Eau Potable (M49) de la CACL - exercice 2021, dans le respect du Code des marchés publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget Unique Eau Potable (M49) de la CACL - Exercice 2021.

DECIDE de transmettre la présente Délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.


Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 09 avril 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210409-49-AP-2021-CACL-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

5